

REUNION DU BUREAU FEDERAL DU 19 et 20 février 2021

DECISIONS

Dans le cadre de sa réunion tenue les 19 et 20 février 2021, le Bureau Fédéral ; a décidé ce qui suit :

- 1- En raison des circonstances atténuantes causées par la pandémie du Covid19 et se conformant aux recommandations du Ministère de tutelle, il a été décidé de prolonger la saison sportive 2020, jusqu'au 31 août 2021.

Toutefois, en vue de s'aligner sur toutes les fédérations sportives nationales, La FRMP a opté dorénavant, pour ce système qui fixe la saison sportive du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

- 2- La tenue des Assemblées Générales Ordinaire 2020 et Extraordinaire (Pour l'approbation des Règlements Généraux) sont fixées au samedi 20 mars 2021 dans la ville de Beni Mellal.

Pour que l'organisation de ces assemblées soit conforme au respect des restrictions sanitaires en vigueur, il a été convenu, en accord avec les responsables ministériels, de limiter la représentation des clubs ; à des délégués choisis par les ligues régionales, à raison d'un délégué par groupe de 10 équipes affiliées.

Une correspondance explicative a été adressée aux Présidents des Ligues régionales.

- 3- En raison de nouvelles données relatives aux relations de la FRMP avec la CAP et la FIPJP ; le Bureau Fédéral a décidé de prendre contact avec le groupe de ses partenaires africains en vue de présenter sa nouvelle approche de ce dossier et les perspectives d'une reprise de dialogue avec la FIPJP, qui représente somme toute, le cadre institutionnel et incontournable de la Pétanque internationale.
- 4- En matière d'arbitrage, le Bureau Fédéral a adopté définitivement une innovation structurelle et organisationnelle de l'arbitrage national.

En effet, il a été décidé la création d'une « Direction Centrale d'Arbitrage ».

Le Président de la Commission d'Arbitrage, effectuera des visites auprès des différentes ligues régionales.

- 5- Concernant l'organisation des différentes compétitions sportives nationales, les programmes seront réalisés dès la levée de l'état d'urgence et des restrictions sanitaires.
- 6- Le bureau fédéral a adopté les nouvelles formules des divers championnats nationaux présenté par la Commission d'Organisation des Compétitions.

Ce programme entrera en vigueur au titre de la saison sportive 2021/2022.

- 7- Faisant suite aux propositions de La Commission Technique, concernant les candidatures aux postes d'entraîneurs pour les catégories séniors Hommes et Dames et Juniors, le Bureau Fédéral a suggéré l'organisation de sessions d'entretiens avec les candidats présélectionnés, à propos des objectifs de la Commission Technique, ses attentes en matière d'encadrement ainsi que la nature administrative et financière de son engagement.

Dans ce cadre, Monsieur le Président a ordonné, la création d'une « Direction Technique Nationale ».

- 8- Après lecture, débats conséquents et certaines modifications, une dernière version du projet des « Règlements Généraux » a été adoptée.

Elle sera adressée aux Ligues et aux clubs, avant la tenue des Assemblées Générales du 20 Mars 2021.

Le Président : EL MANSOURI Khalid

